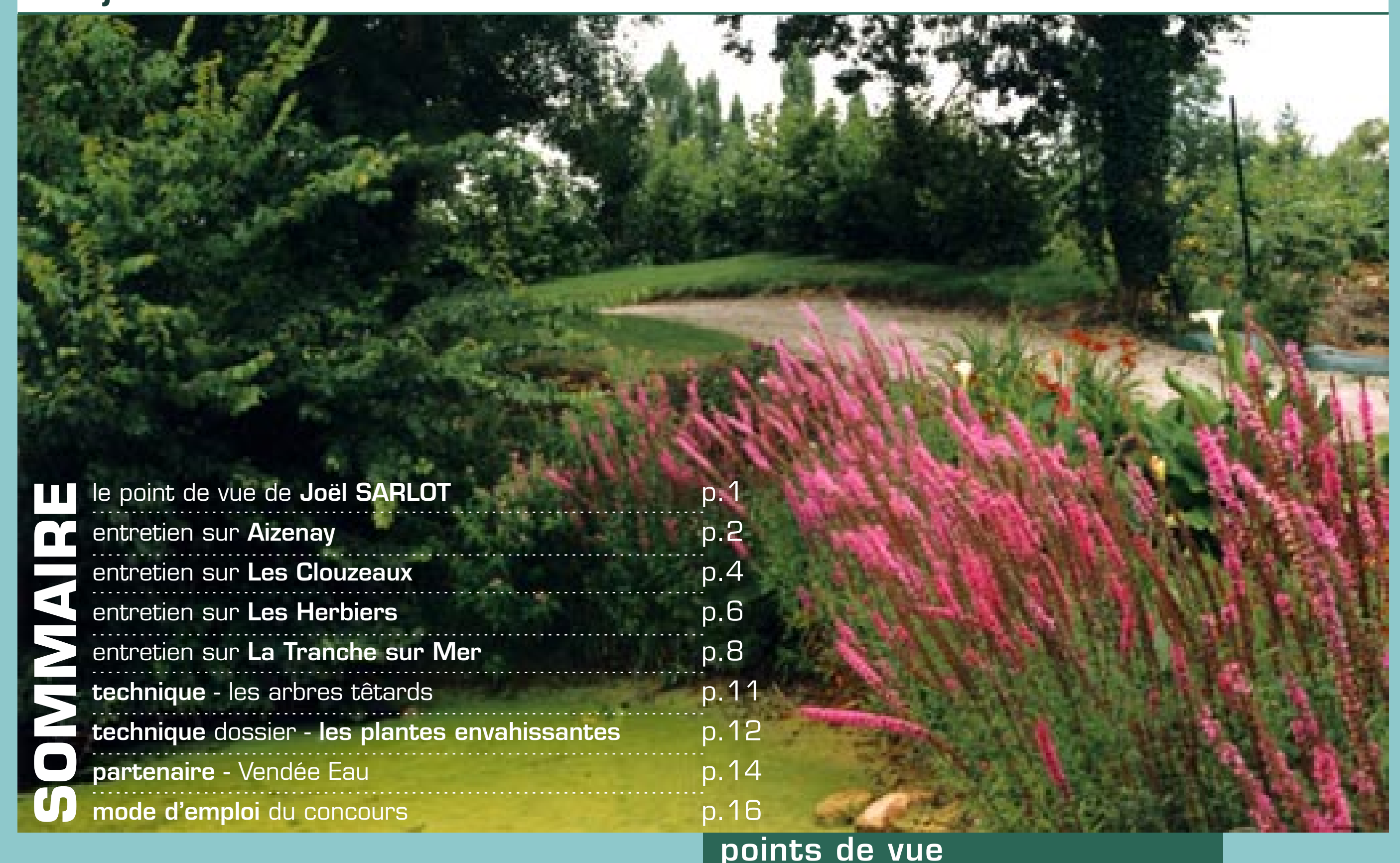
février 2005 2



la feuille

le journal du concours PAYSAGE de VOTRE COMMUNE



SOMMAIRE

points de vue

UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT



Le Paysage de Votre Commune» est une démarche permettant d'accompagner les communes et leurs habitants dans l'embellissement et l'amélioration de leur cadre de vie.
Au-delà du seul fleurissement, la Vendée s'attache à valoriser son exceptionnelle richesse paysagère et environnementale. La notion de «**Paysage de Votre Commune**» va donc bien plus loin que la fleur, c'est bien sûr l'arbuste, l'arbre et la qualité globale des espaces à vivre, tant urbains que péri-urbains ou plus naturels.

La qualité de ces espaces passe par le travail des concepteurs, par les choix des élus et des techniciens des collectivités, mais aussi par une gestion et un entretien adaptés et évidemment par l'effort de tous les citoyens. Nous pouvons donc parler de développement durable puisque ces termes sont à présent connus de tous.

C'est pourquoi, les jurys du concours le «**Paysage de Votre Commune**», qui mènent les communes jusqu'à l'obtention du Label Ville Fleurie, se sont étoffés et ouverts à des compétences en lien étroit avec l'environnement et les problèmes techniques rencontrés par les communes, en particulier concernant la qualité de l'eau ou les exploitations agricoles.

Les critères d'appréciation des communes et des jardins de particuliers vont donc naturellement prendre en compte ces aspects de contribution à un développement durable et harmonieux de notre département.

Vous verrez donc, dans les pages qui suivent, des entretiens avec des communes primées, mais aussi des actions menées par différents acteurs : particuliers passionnés ou structures institutionnelles, qui illustrent ce tournant décisif que tous et toutes attendons.

Joel SARLOT
Député, Conseiller Général du Canton de l'Hermenault, Président du CAUE de la Vendée, Président du Comité Départemental du Tourisme de Vendée, Président du jury Départemental.

un document conçu et réalisé par le c|a|u|e 85

AIZENAY

UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE ET PRATIQUE DU PAYSAGE



• commune située dans le bocage à une quinzaine de kilomètres au nord de La Roche sur Yon.
• 8107 hectares (dont 420 de forêt) et 7000 habitants (plus 14 % d'augmentation de la population entre les deux derniers recensements).
• deux rivières : la Vie et le Jaunay, la commune longe le Lac de Maché-Apremont sur 8 km (elle se situe donc sur 2 bassins versants).

Entretien avec M. Bernard PERRIN, Conseiller Général du canton du Poiré-sur-Vie, Maire d'Aizenay.

*La Feuille : «comment utilisez-vous le **Concours "le Paysage de Votre Commune ?"***

M. Perrin : "**le Paysage de Votre Commune**" est un élément d'une politique globale sur l'environnement et le cadre de vie.
"**Le Paysage de Votre Commune**" vient en renforcement de ces actions.
Cette politique s'appuie sur des actions multiples. Par exemple, un travail a été réalisé avec les agriculteurs, pour ramasser les encombrants et démonter des vieux hangars vétustes dispersés dans le paysage. 162 tonnes d'encombrants ont ainsi été récupérées et dirigées vers le recyclage.
On peut aussi parler de l'opération ***6000 arbres***, qui existe depuis trois ans (à l'époque, il y avait un peu plus de 6000 habitants), et qui constitue un programme ambitieux effectué chaque année en période de plantation. On plante des essences locales d'arbres et d'arbustes.
Cette dynamique de qualité et de valorisation de l'environnement s'articule aussi avec une forte sensibilisation des jeunes.
Pour mener à bien ces actions, on a un travail intergénérationnel avec le Conseil Municipal des Jeunes, les enfants des écoles primaires, le Conseil des Sages et l'Association la Cicadelle qui travaille fréquemment en milieu scolaire sur l'environnement.

"une forte sensibilisation auprès des jeunes"

Dans le même esprit, nous travaillons sur la qualité de l'eau avec l'opération Eau-vive, associant la commune à Vendée Eau (Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable) comme acteur supplémentaire. L'idée est de montrer que l'eau n'est pas une ressource inépuisable et que nous en sommes tous responsables.
L'ensemble des actions sur les arbres et l'eau trouvera son point d'orgue au mois de juin au moment de la fête de l'Eau et de l'Arbre.
Le principe de base est que chacun soit responsable du mètre carré qui l'entoure, tout commence par son plus proche environnement.
En terme de gestion, nous essayons de retrouver le plus naturel des choses et le plus simple : "le simple est beau !". ...

"le Paysage de Votre Commune vient renforcer nos actions"



l'embellissement est aussi affaire de détails.

massif fleuri aux abords de la Mairie.

AIZENAY : une approche environnementale et pratique du paysage

• • • La commune évolue beaucoup en particulier avec la nouvelle déviation, comment cela se traduit-il sur les projets communaux ?

L'Urbanisme est une clé importante, nous définissons dans le Plan Local d'Urbanisme, des pourcentages d'espaces verts dans chaque lotissement mais aussi nous mettons en place des liaisons avec les pistes cyclables, des liaisons douces. Nous voulons avoir des espaces de respiration, des espaces significatifs de verdure (plusieurs hectares d'un seul tenant).
Comme par exemple, le Parc des Engoulevents (une quinzaine d'hectares en bordure de la forêt et proche de l'agglomération), le Parc du Martin Pêcheur près du quartier de la Rétière et du complexe sportif.
Quant aux secteurs de Bonnefonds et de la Vallée de Moiron, nous souhaitons qu'ils puissent bénéficier du dispositif C.R.A.P.E. (Contrat Régional d'Amélioration du Paysage et de l'Eau).
De plus, ces espaces sont tous reliés les uns aux autres par le sentier des Papillons.

Les nouveaux aménagements de la commune, avec la déviation, nous amènent à réaliser des étapes supplémentaires et nécessaires.

"le défi est donc de prévoir"

C'est une commune qui se développe rapidement mais qui garde un caractère rural voire agricole. En effet, nous avons 92 exploitations sur la commune avec un tiers des exploitants de moins de 37 ans.
Le défi est donc de prévoir les évolutions de l'agglomération en prenant en compte les besoins de l'agriculture, les besoins en zone d'activité ou commerciale, les demandes en espaces verts et en équipements (salle de sports, terrains de football) d'où la nécessité de maintenir des ceintures semi-naturelles et des espaces de respiration au plus près des zones habitées". ■

DES CHOIX APPROPRIÉS ET INNOVANTS

• Privilégier la pleine-terre aux suspensions quand cela est possible.
• Porter une attention particulière sur les nouvelles zones d'activités avec des plantations d'alignement, car nous avons conscience que nous n'avions pas assez appréhender cet aspect dans nos précédentes réalisations.
• Gérer l'utilisation des produits phytosanitaires plus finement.
• Avoir un éclairage public qui ne soit pas excessif mais suffisant pour voir, sans être trop voyant et perturbateur.
• Maintenir des parcs au centre de l'agglomération, comme le Parc des Sitelles, du Martin Pêcheur, des Engoulevents.
• Inventorier et protéger les arbres remarquables, notamment un très ancien chêne têtard au Parc Delaroze.
• Maintenir les haies bocagères dans l'espace communal pour pouvoir en assurer la pérennité.

• Porter une politique très forte concernant les pistes cyclables et les sentiers piétons : 50 kilomètres de sentiers à travers la commune.
La piste départementale qui relie la Roche sur Yon à Coëx traverse la commune sur près de 14 km. Un maillage dense et complet de pistes cyclables et piétonnes sillonne le bourg, les quartiers d'habitations, les équipements et les espaces semi-naturels.



| espace de respiration à proximité des lotissements.



LES CLOUZEAUX

RESPECT DES RACINES ET ÉCOUTE DE LA NOUVEAUTÉ



• commune de la périphérie de la Roche sur Yon, de 2200 habitants
• s'étend sur 2600 hectares.
• équipe technique et espaces verts de 2,5 personnes.

Entretien avec M. Jacques GOURAUD, Élu.

*La Feuille : **"comment caractériser votre commune, en quelques mots ?***

M. Gouraud: nous sommes dans le bocage, un bocage remembré encore en cours d'évolution.

Notre commune se développe tout en conservant son caractère de village, et pour dire les choses simplement de «village à vivre».

Nous réussirons pleinement notre développement communal par un urbanisme maîtrisé, par le soutien du dynamisme des structures associatives et sportives qui créent un attachement des habitants et une identification à leur village.
La proximité de la Roche sur Yon demande des efforts pour amener des services au centre-bourg.
Nous privilégions, aujourd'hui l'habitat dans le bourg en lui conservant son caractère rural.

"pleine terre, vivaces et utilisation d'arbustes"

***Et le Paysage de Votre Commune**, comment vous en servez-vous ?*

Pour nous, le concours "le **Paysage de Votre Commune**" s'organise autour de notre vision de l'aménagement. C'est-à-dire, autour d'une cohérence entre le bâti, les espaces verts à vivre, les liaisons entre les équipements et les déplacements des habitants.
Dans un premier temps, le concours nous a amené à réfléchir et à proposer un fleurissement plus caractéristique de notre commune.
Ce fleurissement est particulièrement axé sur la pleine terre, les vivaces et l'utilisation d'arbustes.
Nous avons travaillé sur les volumes et les couleurs, tant au niveau des floraisons, que des feuillages et des ports de végétaux.

Nous considérons énormément l'aspect qualitatif mais sans oublier les contraintes d'entretien. • • •

"nous privilégions aujourd'hui l'habitat dans le bourg"

Lavatères et vivaces en pleine-terre. | entrée de ville, route de La Roche sur Yon.



• • • Nous sommes passés d'un mitage de petits points de fleurissement dévoreurs de temps, à des espaces verts, plus consistants et des points de fleurissement plus stratégiques et plus cohérents à gérer.

Notre appartenance à l'entité paysagère du Bocage est de première importance pour nos aménagements et notre image. Cela se traduit concrètement par de nombreuses plantations dans les lotissements, en particulier des haies et des plantations d'alignement (en bordure des voies).

Il faut bien avoir conscience que planter est important, mais que maintenir l'existant est capital. C'est pourquoi, nous conservons le plus possible les haies sur l'espace communal pour en garder la maîtrise.

"des fleurissements stratégiques"

De plus, nous voulons aller plus loin et avons une exigence de 15 à 20 % d'espaces verts dans les lotissements d'habitations et également les zones d'activité. Les entreprises ne sont pas du tout réticentes. Au contraire, elles comprennent que cela apporte une image positive à leur activité.

En ce qui concerne les habitants, le concours est un excellent outil pour expliquer et communiquer sur l'intégration des aménagements privés dans le paysage collectif. Nous avons de plus en plus de participants et c'est un moment convivial d'échanges et de dialogue pour la vie communale.

Quels sont les points sur lesquels vous travaillez actuellement, ou les tendances que vous voulez développer ?

Depuis trois années, nous disposons d'un plan de désherbage. Dans les grandes lignes, nous avons arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones imperméables.
Ailleurs, nous avons limité au maximum l'emploi de ces produits et développé les actions collatérales telles que les bandes enherbées et les levées de terre.
Le plus difficile est de communiquer sur ce type d'action, d'expliquer le changement de gestion. Cela passe donc par une tolérance de la petite herbe sur le trottoir mais une grande vigilance sur la propreté en terme de détritus d'autres natures, comme les papiers gras, les cigarettes… et autres qui sont très promptement ramassés.

Cette démarche rejoint une réflexion globale que nous menons sur nos espaces communaux, espaces verts, horticoles, semi-naturels ou naturels avec la mise en place d'un entretien adapté suivant des objectifs définis. Un stagiaire collabore avec nos techniciens et le CAUE pour mettre en place une méthode facilement applicable et efficace.
Si vous voulez un exemple concret, nous avons déjà des espaces en gestion adaptée comme le terrain de bicross où nous pratiquons une fauche tardive pour laisser la flore en place se développer et grainer. Le résultat donne un fleurissement très champêtre sur une zone semi-naturelle qui ne nécessite pas une grande sophistication.
Notre équipe technique est ouverte à la nouveauté et très professionnelle, ce qui permet à la commune d'expérimenter ce type de gestion. ■



plan d'eau à proximité du centre-bourg.



LES HERBIERS
UNE NOUVELLE FACON DE PENSER LA VILLE



• commune du Bocage, du Nord Est du département.
• forte augmentation de population depuis les années 70 (+40 %).
• 15 500 Habitants actuellement.

Les services espaces verts en quelques chiffres :
• 17 agents,
• 140 ha de surface entretenue par le service (+70 % par rapport à 1999)
• 3019 arbres plantés,
• 12 kilomètres de haies à entretenir,
• 1630 mètres carrés de surface plantée fleurie.

Entretien avec **M. Marcel ALBERT**, Maire des Herbiers.

*La Feuille : **"cette année, votre commune a été distinguée par le jury départemental et le jury régional, quels sont les points forts et les étapes majeures que vous avez mis en place ?***

M. Albert : il faut souligner que la commune doit faire face à un fort développement. Cette augmentation, témoin d'une économie florissante, est accompagnée de nouveaux besoins en terme d'habitats, de commerces et d'équipements publics. Cette tendance s'accélère depuis cinq ans.

L'embellissement accompagne cette dynamique. Les jardins de la mairie lumineux et aérés, des pistes cyclables sécurisées et une politique de suppression des panneaux publicitaires ont séduit les membres des différents jurys qui se sont succédés cet été pour l'obtention du **label "Ville Fleurie"** et du prix départemental par la commune.

"faire face à un fort développement"

Mais il faut bien souligner certains points :

• le fleurissement est bien sûr l'affaire de tous les Herbretais. Les jardins des particuliers contribuent de façon importante à la vie de la ville. Chaque année, nous découvrons de véritables trésors de jardins avec le concours "**Paysage de Votre Commune**" pour les habitants.

• le cheminement vers la première fleur (panneau "ville fleurie") est une longue démarche qui a débuté pour la ville en 1995. L'objectif a toujours été la valorisation de l'image de la commune en donnant plus de moyens pour le fleurissement et l'embellissement.
Nous avions le Parc de la Mairie qui était apprécié, mais il y avait des efforts importants à faire à de nombreux niveaux. Etape par étape, nous avons donc travailler dans ce sens avec l'ensemble de nos techniciens. • • •

UTILISER LA SOUS-TRAITANCE ?

Des entreprises extérieures et des associations de formation et d'insertion sont missionnées pour l'entretien de certains espaces.
Le choix de la sous-traitance a été fait, car les effectifs n'ont pas évolué proportionnellement aux surfaces à entretenir ou à l'augmentation de population (travaux avec CAT, entreprise de paysage etc...).

Ceci permet d'alléger les services municipaux de certaines tâches pour optimiser leur action sur d'autres secteurs où les attentes de la population sont fortes.

• • • De façon indissociable, l'urbanisme reflète nos efforts et nos initiatives. Un urbanisme de qualité, c'est notamment de meilleurs lotissements, des zones industrielles améliorées, avec des plantations importantes d'arbres d'alignement. Ainsi, les nouveaux parcs industriels sont bien plus accueillants, avec des espaces verts et des voiries arborées.
Nous avons réalisé un gros travail sur ces espaces et globalement sur toutes nos entrées de ville.
En particulier, en améliorant considérablement les ronds-points qui desservent nos parcs d'activité. Les industriels se montrent également sensibles à la qualité de leur environnement et à l'image donnée par leurs bâtiments et les espaces périphériques. Notre action a beaucoup gagné avec la participation et la prise de conscience des habitants, des artisans, des commerçants et des industriels. Elle doit continuer et va s'enrichir de nouvelles expériences.

"de nouveaux parcs industriels plus accueillants"

Sur quoi portent vos nouveaux défis en terme de cadre de vie ?

Nous essayons de donner une voie à suivre.
La collectivité s'est engagée à construire selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale).
Le fleurissement et le travail concernant les espaces verts s'inspirent et font partie de cet élan en adéquation complète avec le développement durable. Les circulations et les relations entre quartiers sont étudiées, tous les nouveaux quartiers sont en lien avec un espace vert de «respiration». Nous avons actuellement une politique d'acquisition afin de reconstruire la ville sur la ville.

Les traversées piétonnes et cyclables font bien sûr partie des priorités.
En conformité avec la loi SRU, nous traduisons à travers notre Plan Local d'Urbanisme, le respect primordial de l'existant végétal (vieil arbre, haie, boisement, bosquet…). L'objectif est d'éviter de repartir à zéro dans les nouveaux aménagements, en faisant en sorte que la préservation des arbres soit pérenne.

"un tournant de la réflexion"

Comme l'emprise urbaine et industrielle prend de plus en plus d'importance sur la campagne, nous sommes à un tournant dans la réflexion.
Nous allons vers un nouveau type de parc résidentiel, avec du petit collectif et des maisons individuelles disposées d'une autre façon que le lotissement classique. Cette disposition entraîne un rôle important des espaces verts publics. Ceci répond à des objectifs d'économie d'espaces et d'énergie tout en respectant et en répondant au besoin d'intimité et de convivialité des habitants.
Cette action passe donc par l'innovation, l'ouverture plus large à l'Architecture Contemporaine et à un Urbanisme à vivre qui tiennent fortement compte de l'environnement et du cadre de vie.
Un travail de sensibilisation de la population est commencé en association avec de multiples partenaires.

En ce sens, les actions concernant le cadre de vie, comme les expositions sur l'Architecture et le concours "le **Paysage de Votre Commune**", sont des outils de communication et de sensibilisation efficaces, qui remportent un franc succès auprès de la population". ■


alignement de chênes en périphérie d'équipements collectifs.


composition paysagère en centre ville.


le parc de la Mairie.

LA TRANCHE SUR MER

UNE EXCEPTIONNELLE RICHESSE DE PAYSAGES



Entretien avec M. Michel FARDIN,
Maire de la Tranche sur Mer

La Feuille : ***"Sur quoi repose votre action en faveur de l'embellissement ?***

M. Fardin : l'embellissement de La Tranche s'appuie sur deux points essentiels :

• la richesse et la diversité exceptionnelle de son paysage. On utilise comme base les trois entités paysagères de la commune (Plage, Forêt, Marais), ceci en travaillant sur une palette végétale adaptée à chaque lieu.

• un patrimoine et une qualité du bâti que les anciens (d'il y a 30 à 40 ans) ont su préserver de l'urbanisation sauvage :... on a ainsi des maisons basses, une structuration de la commune autour d'un bourg central et de villages, un Plan d'Occupation des Sols qui était, et est en cohérence avec l'évolution de la commune.

• commune du littoral, composée de trois entités paysagères :
- le littoral avec 13 km de plages de la Belle Henriette jusqu'à Bud de Longeville, plage bien connue des surfeurs.
- la Forêt dunaire
- le Marais entre La Tranche sur Mer et les communes rétro-littorales.
• 50 % du territoire est couvert par la forêt et le marais.
• une commune très étirée (116 km de voiries).
• une densité urbaine importante, (une des plus élevées en Vendée).
• une grande variation de population entre l'hiver et l'été, (2500 habitants en hiver, 110 000 habitants en pleine saison).
• un pourcentage de néo-retraités important mais également 230 enfants scolarisés.
• une gestion des espaces publics par sept techniciens jardiniers et les services techniques.

"une tradition réinventée"

Vous avez une tradition ancienne en ce qui concerne les bulbes, et les fêtes des fleurs, pouvez-vous nous en expliquer les fondements et le devenir de cette tradition ?

Il y a 40 à 50 ans le développement des oignons de tulipes a été une incroyable opportunité.
A l'époque, l'ouverture au tourisme se faisait à peine. La Tranche sur Mer était une ville tournée vers la terre avec quelques fermes faisant un peu d'élevage, mais surtout pratiquant la culture des oignons, de l'ail et des échalotes. L'intuition de hollandais qui se sont aperçus de la qualité du sol de la commune, a tout changé et a contribué à développer la culture des tulipes. Cette culture a largement participé à la renommée de La Tranche sur Mer sur l'ensemble de l'Hexagone. • • •



la forêt littorale : lieu de promenade prisé.

un étier dans le marais : un paysage modelé par l'Homme.

• • • Les fêtes des fleurs ont duré pendant bien longtemps à La Tranche ainsi que le Parc des Floralies. Les milliers de bulbes plantés chaque année sont issus de cette tradition, qui loin de s'étioler, se renouvelle et se ré-invente, notamment en faisant sortir le fleurissement de printemps du Parc et en le répandant sur tous les espaces communaux.

"une politique en faveur du développement durable"

Les fêtes des fleurs ont duré pendant bien longtemps à La Tranche ainsi que le Parc des Floralies. Les milliers de bulbes plantés chaque année sont issus de cette tradition, qui loin de s'étioler, se renouvelle et se ré-invente, notamment en faisant sortir le fleurissement de printemps du Parc et en se répandant sur tous les espaces communaux.

Que représente pour la commune cette première fleur, obtenue en 2004 ?

Le Concours "**le Paysage de Votre Commune**" était pour nous un challenge, un challenge d'équipe à la fois pour les sept jardiniers et pour l'ensemble des services. L'obtention de la première fleur est donc une récompense pour l'ensemble des techniciens communaux. De plus, il est clair que cette fleur s'inscrit complètement dans notre politique en faveur du développement durable.
Nous considérons que le paysage et le fleurissement sont indissociables, que les deux sont à travailler de pair. Ainsi, nous avons initié notre action à partir de la restauration de l'Eglise (avec la pose d'un enduit et la mise en place d'un écrin de verdure), puis nous avons enchaîné sur le mobilier urbain que nous avons accompagné de végétal. La mairie a également fait l'objet d'une amélioration notable.
Mais le centre bourg n'est pas le seul point où nous portons nos efforts. Nous voyons que les villages de La Terrière et de la Grière ont bénéficié d'une rénovation à l'ancienne. Notamment en terme de fleurissement ont été mis en œuvre des réservations de pleine terre, moins artificielles et plus durables que les suspensions. De plus, le choix des essences locales a été privilégié, ce qui favorise l'entretien des espaces.

Globalement, nous pouvons dire que nous avons fait un travail conséquent sur les entrées de ville en utilisant le Contrat Environnement Littoral (signé avec la Région et le Département) et la politique d'amélioration des Entrées de Bourg du Conseil Général. Il nous reste encore à améliorer l'entrée route de La Roche, mais ceci ne va pas tarder.

Quels sont les grands projets à venir en terme d'embellissement ?

Ce qu'il est important de noter, c'est que désormais toutes les évolutions de la commune, y compris les lotissements et les extensions par les professionnels du tourisme de l'Hôtellerie de plein air, comportent un volet paysager fort. • • •


la dune : un milieu fragile mais riche. Remarquez le dispositif de fixation de la dune (ganivelles et végétaux).



suite de l'entretien avec M. Fardin, Maire de la Tranche sur Mer

• • • Le plus souvent ces projets sont réalisés en collaboration avec des architectes-paysagistes et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Les villages de la Terrière et de la Grière donnent un élan important. Ils ont valeur d'exemple de l'influence qualitative que nous voulons donner à la commune.
D'ailleurs l'implication des habitants est de plus en plus notable : le nombre de candidats aux concours des maisons et jardins fleuris est en augmentation.

"plan vert et plan plage étroitement liés"

Un important point fort de la commune, lié à la notion de développement durable, concerne les pistes cyclables : nous bénéficions de la piste cyclable départementale, indiscutable réussite, qui passe entre le marais et la zone urbaine à travers la commune.
Nous nous sommes donc engagés dans la réalisation de pénétrantes vers le bourg et les villages. En particulier, nous avons créé dernièrement une piste de 2,5 km (reliant la Terrière au Bourg) avec plantations (essences locales privilégiées, tracé épousant le profil de la dune). Cette réalisation a été menée en parfaite intelligence avec l'Office National des Forêts. Le résultat est donc : une piste en site propre (une piste séparée de la route) sécurisée et agréable à souhait. Les autres pénétrantes verront le jour au cours des prochaines années.

En ce qui concerne la gestion des espaces à moyen et long terme, nous avons commencé une réflexion avec des spécialistes débouchant sur un plan vert et un plan plage étroitement liés, et mis en cohérence.
La Tranche sur Mer a une particularité venant de son fort attrait touristique. Nous n'avons que 6 mois pour faire des travaux et des aménagements importants (de fin septembre à fin avril) puisque tout doit être prêt pour commencer la saison. Ceci entraîne des temps de réalisation allongés (+ 30% de temps supplémentaire) donc des coûts parfois plus élevés pour la remise en état même provisoire de la voirie.

"faire bien en maîtrisant les coûts"

Ceci nous amène au fait que l'amélioration du cadre de vie et de l'embellissement demandent des moyens, mais on travaille dans des limites de coûts qui restent acceptables. Il est possible de faire bien en maîtrisant les coûts.

En conclusion, nous sommes dans un domaine où rien n'est acquis et où tout est remis en question facilement. Nous sommes en bonne voie, nous visons à améliorer encore la qualité de notre cadre de vie avec des actions comme la diminution de l'utilisation des phytosanitaires, plus de plantes tapissantes, une optimisation de la collecte et du traitement des déchets…
Les projets ne manquent pas ! ■

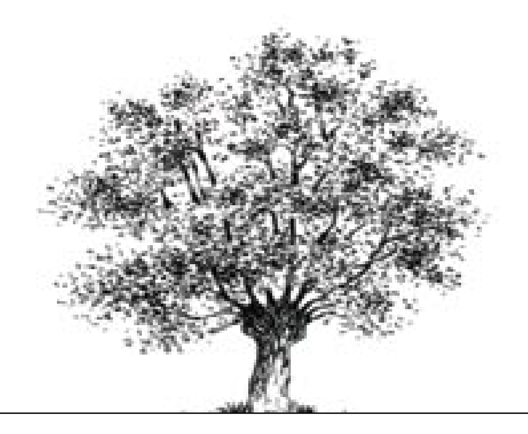




village de La Terrière. Un mobilier dans l'esprit du vieux bourg.

village de La Grière. Notez le matériau de sol traditionnel.

TECHNIQUE
GROS PLAN SUR L'ARBRE TÊTARD



frêne têtard.

illustration : E. Celton-Bazin

Un arbre têtard s'obtient **en coupant à hauteur d'homme un arbre ayant un tronc droit**, et une écorce assez épaisse.
Tous les arbres ne supportent pas un tel traitement, les plus adaptés sont :

- le saule,
- l'osier,
- le frêne,
- le charme.

La cicatrisation au sommet provoque un renflement d'où partent les repousses (ou rejets).
Les rejets, en étant régulièrement recépés au point de coupe, donnent à notre arbre cette allure si particulière.





platane têtard.

La coupe en têtard est une pratique ancienne qui avait pour but l'obtention de bois de chauffage (branche d'un diamètre de l'ordre de 10 cm) et qui fournissait de la matière première adaptée à l'économie rurale de l'époque (branchages aux nombreux usages, tiges souples pour ligaturer, feuillage pour le bétail).
L'arbre se creuse en son centre au gré des intempéries. Les plaies de coupe effectuées transversalement sur l'axe principal sont toujours importantes et ne cicatrisent jamais. La pourriture s'installe et descend dans les racines diminuant sensiblement l'espérance de vie du sujet.
Ces cavités offrent une porte ouverte aux germes, champignons et insectes ravageurs divers. Toutefois, elles constituent aussi des abris pour toutes sortes de petits animaux qui peuvent nous intéresser (oiseaux, rongeurs, insectes…).

Cette pratique tend à disparaître, mais ces arbres, en plus de constituer de remarquables abris pour la faune, ont une **réelle valeur esthétique** dans nos paysages. C'est pourquoi, il est intéressant d'envisager d'en conserver certains, sous réserve de conditions de sécurité suffisantes, afin de garder l'esprit originel des lieux ■



Dans la photo ci-dessus, constatez la silhouette très marquée des deux arbres têtards (l'un fraîchement taillé, l'autre couvert de rejets), en opposition avec le jeune arbre de gauche en port libre.

LES PLANTES ENVAHISSANTES

QU'EST CE QU'UNE PLANTE ENVAHISSANTE ?

C'est une plante introduite qui pullule et provoque des changements, parfois des bouleversements, du milieu en place.

Les plantes envahissantes viennent souvent de pays où elles étaient en concurrence avec d'autres plantes aussi tenaces quelles. En arrivant, chez nous, elles n'ont plus cette concurrence, et souvent aucun prédateur. Elles s'acclimatent, puis prolifèrent en prenant la place des plantes locales.

C'est à terme un appauvrissement de notre patrimoine naturel (on parle de perte de la biodiversité) et aussi du paysage, puisqu'elles le changent complètement dans certains sites.

Le déplacement et l'installation des espèces végétales ont toujours existé, mais actuellement il semble que l'invasion devienne plus importante...

D'un point de vue "philosophique" ou moral on peut se poser la question suivante :

Pourquoi s'opposer à certaines plantes ?

On peut penser que toutes les plantes sont intéressantes si elles ne détruisent pas et ne provoquent pas la disparition de la flore locale, et par la suite de la faune. Mais le risque de nuire à notre environnement est réel, et c'est pourquoi nous voudrions que la notion de précaution soit davantage considérée ■

Nous sommes parfois sensibles à la beauté de certaines de ces plantes envahissantes, car nous voyons leurs qualités ornementales mais pas leur impact environnemental.



LISTING NON EXHAUSTIF DES PLANTES INVASIVES

(source :Forum des Marais Atlantiques)

• Jussie

Originaires d'Amérique du Sud, les Jussies (Ludwigia peploïdes ; Ludwigia grandiflora) ont été introduites et employées pour leurs qualités ornementales dans les bassins d'agrément.

Il s'agit de plantes amphibies fixées par un rhizome et se développant sous forme d'herbiers denses quasiment impénétrables, immergés ou émergés.

•Myriophylle du Brésil

Originaire d'Amérique du Sud, le Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum) a été introduit pour des raisons ornementales. C'est une plante amphibie fixée formant des herbiers immergés ou émergés, à tige semi-rigide pouvant atteindre 3 à 4 m de longueur. Les feuilles vert clair sont en lanières fines, verticillées par 4 ou 6.

• Élodée dense, ou Élodée du Brésil

L'élodée dense (Egeria densa) (ou Elodé du Brésil), originaire du Brésil et des régions côtières de l'Argentine et de l'Uruguay est une plante populaire en aquariophilie. On la trouve habituellement en animaleries, sous le nom d'anacharis.

C'est une plante vivace d'eau douce, immergée et pérenne , qui peut atteindre 3m de long.

QUE FAIRE CONCRÈTEMENT AVEC LES PLANTES ENVAHISSANTES ?

L'exemple des habitants d'un lotissement du Perrier peut être un élément de réponse.

Entretien avec M. **Anthony PONTOISEAU**, habitant au Perrier (marais Breton) dans un lotissement.

La Feuille : ***"comment avez-vous pris conscience que vous pouviez faire quelque chose ?***

M. Pontoiseau : j'habite depuis cinq ans au Perrier. Au début je ne connaissais pas trop le marais mais j'ai appris à observer et j'ai vite remarqué une plante avec une assez jolie fleur jaune qui envahissait les canaux. C'était la Jussie.
Lors de la bourse d'échanges de plantes et de conseils organisée par la Communauté de Communes et les communes du Canton, il y avait différents stands avec de l'information sur les jardins, les plantes, le littoral et le marais…
J'en ai donc profité pour me renseigner plus précisément et demander si des solutions existaient pour limiter la prolifération.

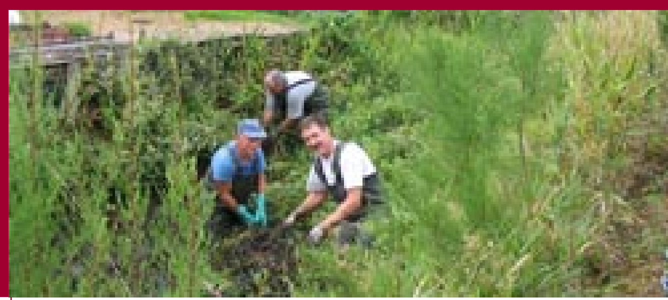
La solution la plus réalisable et efficace était de descendre dans le marais avec de l'eau jusqu'à la taille et d'arracher doucement les plantes à la main.

Comment avez-vous motivé vos "troupes" ?

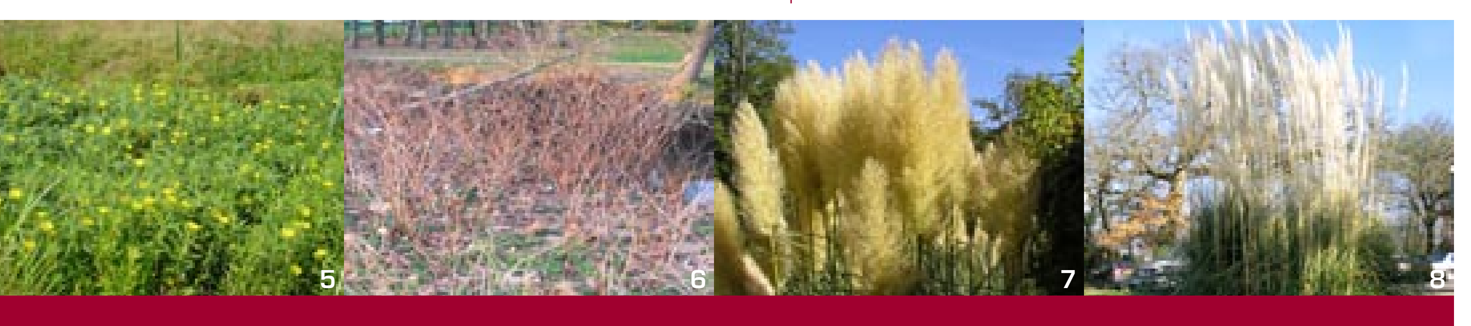
Des voisins se sont joints à moi pour faire ce travail assez pénible, ainsi que des volontaires qui venaient d'autres coins du canton. On a passé une bonne matinée à arracher la jussie. Tout le monde était d'accord pour faire quelque chose pour le marais.

Etes-vous prêt à rééditer cette action si cela s'avérait nécessaire ?

Oui, oui sans problème. Ce serait bien de pouvoir réitérer cette action l'été prochain.
Je reste motivé ! ■



M. Pontoiseau et les bénévoles.



1, 2 & 3 : *Baccharis dans les zones littorales en Vendée.*
4 & 5 *: Jussie, peste de nos marais.*
6 : *Renouee, ici photographiée en hiver sur les bords de l'Yon.*
7 & 8 : *Herbe de la Pampa : une grande rusticité. On l'arrache parfois à la pelleteuse.*

• Renouée du Japon
Originaire d'Asie de l'Est et du Nord la Renouée (Fallopia japonica) a été introduite comme plante ornementale, mellifère, fourragère (en réalité peu appréciée par les animaux) et fixatrice de dunes. Il s'agit d'une plante terrestre aimant la proximité immédiate de l'eau, de nature herbacée mais pérenne qui se développe sous forme arbustive.

• Baccharis
Originaire d'Amérique du Nord, le Baccharis (Baccharis halimifolia) est utilisé comme plante ornementale. Son usage était autrefois conseillé dans les espaces proches du littoral en raison de sa grande résistance au sel, au vent et à la sécheresse.
C'est un arbuste pouvant atteindre 5 m. de hauteur doté de petites fleurs et fruits blancs.

• Herbes de la Pampa
Origine d'Amérique du Sud, dotées de feuilles persistantes, linéaires à bords coupants. Elle possède une très grande capacité d'adaptation et de développement. De plus, il est très compliqué de l'arracher.

VENDÉE EAU

UN PARTENARIAT ACTIF ET OUVERT

Depuis maintenant quatre années, les techniciens du service environnement de **Vendée Eau**, anciennement le Syndicat Départemental d'Eau potable (SDAEP) participent aux jurys d'Arrondissement du concours «*Paysage de Votre Commune*». Leur vision du terrain axée sur la gestion et la qualité de l'eau amène un regard environnemental fort au concours.
Les échanges avec les communes et les jardiniers sont riches, et s'avèrent complémentaires de ceux des autres jurys (paysagistes, techniciens espaces verts communaux).

Les techniciens de Vendée Eau ont une **répartition géographique par bassin versant**, ils animent des action de sensibilisation sur la qualité et la gestion de la ressource en eau pour tous les publics (scolaires, grand public, élus, techniciens), ainsi ils peuvent participer à l'élaboration de plan de désherbage pour une meilleure utilisation des produits phytosanitaires.
Fort de cet apport et de nombreux autres le concours départemental du «*Paysage de Votre Commune*» tend à répondre à une attente toujours plus grande des communes de Vendée et des Vendéens, à savoir un paysage de qualité en lien avec une nature saine.
C'est pourquoi, désormais nos jurys seront très attentifs au **bon entretien** des espaces et des jardins ; ceci se traduira par une évolution des critères en ce sens.

VENDÉE EAU EN BREF

En France, **l'eau potable est une mission publique à la charge des communes**.
Organisées en **S**yndicats Intercommunaux d'**A**limentation en **E**au **P**otable, les communes de Vendée ont choisi en 1961 de se regrouper en un seul service départemental.

Aujourd'hui, 276 d'entre elles - sur 282 communes en Vendée - ont rejoint Vendée Eau. Ainsi, ce sont les représentants des conseils municipaux qui ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Exemplaire en France, ce regroupement permet, par une gestion d'ensemble, de faire jouer l'esprit de solidarité, pour financer et exploiter les équipements nécessaires à la couverture des besoins en eau potable.

VENDÉE EAU

Z.A.C. Bell - 57, rue Paul Emile Victor
85036 La Roche/Yon Cedex
tel 02 51 24 82 00
fax 02 51 24 82 01
vendee-eau@vendee-eau.fr



Journée d'information pour les techniciens communaux à St-Germain de Prinçay, organisée par la communauté de communes Deux-Lays, co-animée par le CAUE et Vendée Eau. Ce type de journée a pour thème les produits phytosanitaires et la gestion des espaces verts.



QU'EST CE QU'UN BON ENTRETIEN D'ESPACE VERT OU DE JARDIN ?

Bien sûr, au delà de l'évident ramassage des déchets et des détritus sur la voie publique et les espaces verts, ou encore le rangement ordonné des jardins, il convient d'encourager des pratiques saines et respectueuses, qui tombent le plus souvent sous le coup du bon sens.

Ainsi, **un plan de désherbage** peut permettre une meilleure gestion des pesticides, **le choix des végétaux** dans un jardin ou une commune peut conditionner l'utilisation de la ressource en eau (question difficile en été). Iil convient de mettre en avant des techniques, alternatives ou douces comme le paillage, le recyclage des déchets verts en paillage et compostage...

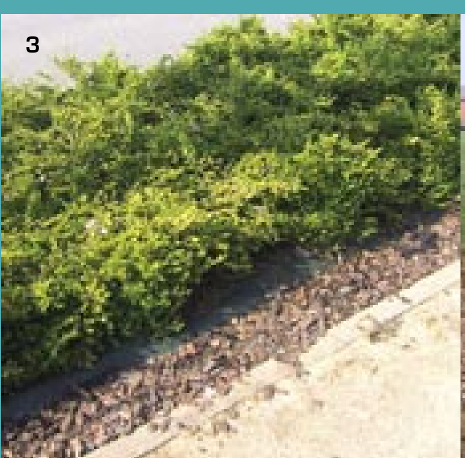
Tout est question d'équilibre et notre passion pour le paysage, le jardin et le cadre de vie Vendéen nous pousse naturellement à nous pencher de façon bienveillante sur l'**entretien**, un bon entretien.

La communauté de communes de Pouzauges a déjà expérimenté des actions en faveur des pratiques douces notamment en créant un prix Eco-jardin, pour en savoir plus contacter François PAPIN, responsable cantonal du Paysage de Votre Commune au service environnement de la communauté de communes, au 02 51 57 14 23.

• **1 & 2 :** les bords de mare et de rivière sont fragiles, ils peuvent être grandement endommagé par l'utilisation abusive des pesticides. Ce sont pourtant des milieux remarquables et agréables, donc à préserver.
• **3 & 4 :** le paillage, de préférence biodégradable (écorce, copeaux bois, paille...) est un moyen intéressant de limiter l'utilisation des produits chimiques et de gérer l'eau en limitant les besoins d'arrosage.
• **5 :** le compostage est un excellent moyen de limiter le volume des déchets verts et d'enrichir ses massifs.









MODE D'EMPLOI

Comment utiliser la catégorie Bâtiment Collectif ou Privé ?
Comment créer une dynamique collective dans la commune avec les habitants ?



Question tirée du manuel "**Mode d'emploi du concours Paysage de Votre Commune**", réalisé et distribué gratuitement sur demande par le CAUE 85.

Document également disponible au téléchargement sur le site internet **http://www.caue85.com** au format PDF, rubrique Publication > Environnement Paysage.

Pour répondre à ces deux interrogations qui pourraient et qui d'ailleurs figureront dans notre prochaine Edition du "**Mode d'Emploi du Concours**".

Nous vous encourageons vivement à nous présenter dans la catégorie bâtiment collectif, les villages, les quartiers, les lotissements que vous trouverez attractifs et qui pourraient être mis en valeur à travers le "**Paysage de Votre Commune**". L'idée est d'entraîner les habitants dans une dynamique collective.

Pour appuyer notre proposition, voici, à travers quelques photographies, des exemples possibles que vous pourrriez retenir dans les prochaines éditions.


1


2


3


4


5


6

1 - utilisation de grimpantes et de vivaces en appui de vieux murs.
2 - haie libre dans les nouveaux lotissements. remarquez que les grands arbres anciens ont été conservés, renforçant l'identité bocagère existante.
3 - fleurissement de printemps dans un hameau.
4 & 5 - mise en valeur des façades dans un quartier ancien. Il n'est pas nécessaire de bénéficier d'une grande surface au sol pour embellir par des plantes.
6 - utilisations de bulbes, vivaces et bisannuelles, pour créer des évènements floraux toute l'année.



LA FEUILLE N°2 - FÉVRIER 2005

le journal du concours "le Paysage de Votre Commune"
conception / réalisation du document : CAUE 85.

CAUE de la Vendée

16 cours Bayard bp 685, 85 017 La Roche sur Yon cedex
tel 02 51 37 44 95 • fax 02 51 44 83 26

